



FRAYSSINET

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

EVER EO

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

ENGRAIS ORGANIQUE avec stimulateur de croissance racinaire selon la norme AFNOR NF U 44-204.

Dosages NPK : 3/2/5, 7/4/7 et 10/2/4.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Etiquetage conformément au règlement CE n°1272/2008 (CLP).

Conseils de prudence :

P102 : tenir hors de portée des enfants

P220 : stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux

P261 : éviter de respirer les poussières

P270 : ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

P280 : porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux voire du visage

P301+P310 : en cas d'ingestion, appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin

P302+P352 : en cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau

P304+P340 : en cas d'inhalation, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

P305+P351 : en cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes

P402+P404 : stocker dans un endroit sec et dans un récipient fermé

P411 : stocker à une température ne dépassant pas 100°C (décomposition thermique avec vapeurs toxiques si le produit est soumis à des températures supérieures à 100°C)

P501 : éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/nationale

Sans classement toxicologique. Sans mention de danger.

3. INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

A base de :

Tourteaux et pulpes de fruits, fumier de moutons, bourres de laine et terreau d'écorces compostés, protéines animales transformées conformes au règlement CE 1069/2009 (poudres de cornes, de plumes, d'os et viande hydrolysées), vinasses de betteraves.

Stimulateur de croissance racinaire homologué (AMM n°1030003).

4. PREMIERS SECOURS

En cas d'inhalation : retirer de la zone polluée et mettre à l'air frais et si les symptômes persistent, appeler un médecin

En cas de contact avec la peau : laver la peau avec beaucoup d'eau, si une irritation persiste, appeler un médecin

En cas de contact avec les yeux : laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau en écartant les paupières pendant 15 min et si une irritation persiste, consulter un spécialiste

En cas d'ingestion : appeler un médecin, en cas de doute ou si les symptômes persistent

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : non combustible, utiliser un matériau approprié pour étouffer le foyer

Mesures particulières de prévention : porter un vêtement de protection et un appareil respiratoire autonome

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : observer les mesures de protection indiquées dans les autres sections

Mesures après fuite ou déversement : recueillir dans un récipient approprié et éliminer les déchets dans une installation autorisée

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipuler en évitant les dégagements de poussières. Conserver à l'abri de l'humidité. Conserver dans des récipients fermés hors utilisation.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VLE dans l'atmosphère (décret n° 84-1094 du 07/12/1994) : poussières

alvéolaires = 5 mg/m³ ; totales = 10 mg/m³.

Protection respiratoire : éviter l'inhalation prolongée de poussières, port de masque respiratoire anti-poussière recommandé

Protection des mains : port de gants appropriés, laver soigneusement les zones exposées avec eau et savon

Protection des yeux : éviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de protection étanches pendant les opérations présentant un risque probable d'exposition

Ingestion : ne pas manger, ne pas boire ou fumer en utilisant le produit, ne pas avaler, conserver hors de portée des enfants

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique : miettes (état particulière de faible taille)

Couleur : brune

Odeur : fumier de mouton

pH : 6

Point de fusion : décomposition thermique avec dégagement de vapeurs (NH₃, SO₂) à partir de 100°C

Point d'éclair : non applicable

Température d'auto inflammation : non applicable

Limite d'explosibilité dans l'air : non applicable

Solubilité : soluble dans l'eau

Masse volumique : 580-700 kg/m³

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité : stable dans les conditions normales de température et pression

Matières à éviter : acides forts – oxydants forts

Produits de décomposition dangereux : oxyde de soufre, sulfate d'ammoniaque

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets en cas d'inhalation : irritation des voies respiratoires supérieures = les symptômes peuvent inclure inflammation du nez et de la gorge, toux et éternuements

Effets en cas de contact avec la peau : irritation mécanique de la peau = les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs

Effets en cas de contact avec les yeux : irritation oculaire d'ordre mécanique = les symptômes peuvent inclure irritation, rougeurs, éraflure de la cornée et larmolements

Effets en cas d'ingestion : irritation des tissus digestifs = les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Respecter les doses d'utilisation prescrites.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Déchets et emballages résultant de l'utilisation : collecte et élimination par des sociétés spécialisées pour le recyclage des matières plastiques (sacs en PELD, étiquettes PP et maxi sacs en PP avec sache intérieure PELD).

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RTMDR : non réglementé.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Respecter la réglementation en vigueur.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.